

Jean-Baptiste André Godin au chef de gare de la station du chemin de fer de Blois, 24 mai 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (337, 338)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au chef de gare de la station du chemin de fer de Blois, 24 mai 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26982>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 mai 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux](#)

Lieu de destination Blois (Loir-et-Cher)

Description

Résumé Godin sollicite le paiement d'une somme de 95 F pour l'indemniser d'un poêle de cuisine avarié pendant le transport ou bien la livraison de l'appareil à monsieur Gauchet en lui tenant compte de l'avarie. Godin évoque des poursuites que Gauchet pourrait exercer contre la compagnie des chemins de fer.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Chemins de fer](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Gauchet \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Transport

Biographie Compagnie de chemin de fer créée 1844 pour exploiter la ligne d'Orléans à Bordeaux. La compagnie fusionne en 1852 avec la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans (PO).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

18^{me}
vers 15
21 mai

337

Monsieur ouïr

je vous remets sous ce p'ti mon message
de la ville des dépôts et consignations du 20
mars 1847 pour vous en faire le renouvellement
comme il a été convenu je prie l'Anglois
de nous adresser le règlement que je vous serai
oblige de me transmettre immédiatement

ag.

Paris

22

Monsieur Bötz

je prie l'avantage de vous rappeler que la autre
part de mon expédition du 12 courant
élevant le p't 337. 00

vous avez compris que les mésineries
emballées avec le plus de soin étaient
destinées à l'expédition ainsi que le gaufrage
les pharmaciens et bazarrois comme successeurs
de ces mésineries je vous prie de me donner
des nouvelles de la manière dont les choses
se passent et à la place qui vous est convenable
est convenable.

ag.

C. S. l'époque fixée pour la fin des livraisons
que j'ai à vous faire suivant nos conventions
étant pris disjoints je prie pour faciliter votre
réalisation que vous restez sans doute encore
des mésineries en magasin

Blois
24

Monsieur le chef de gare de la station
du chemin de fer

je vous dirai que M. Gauthier M. des p's a Blois ainsi
que l'administration du chemin de fer attend
réponse jusqu'à ce que je la fasse immédiatement
et à la livraison de ces p'ties de mésineries en
pointe de fer ~~détritus~~ pendant le transport
et dont je prie fait l'expédition le p't p's au plus tôt

Dernier je vous vous prie de terminer
ette affaire soit en me payant le montant
de l'objet qui est de fr 95 ou en me faisant
la livraison si Mr Gouffet en les laissant
compte à l'avarie

je compte sur un looyal arrangement de
votre part face à quoi je me verrais
contraint de presser Mr Gouffet d'arrêter
des poursuites contre la compagnie

agréez

couillet
mai 24

Monsieur le Directeur Grent
vous me dites que je vous fournirai
il convient avant tout monsieur
d'agir avec l'expédié je veux vivement
que nous nous trouvions sur ce terrain
pour cela il faut que touper de comprendre,
que vous ai achete en 7^{bre 1849} des fontes
vous n'avez pas pu ou vous n'avez pas voulu
me les livrer j'ai été obligé de acheter à
1 franc 50 et 2 francs au dessus du prix moyen
cela après avoir laissé chemise mes ateliers
et ces coûtes dont je n'aurai pas vous déclaré
le des préjudices ~~de~~ ^{communément} travail 1849 vous me
faisis déclarer par monsieur Dufait que vous
ne pourrez ~~pas~~ me fournir et si me proposer
300 francs ^{au total} de dommages et intérêts il y avait
suivant vous préjudice alors ne pourront
plus compter sur vos fontes que ai acheté
~~immobile Pistoq~~ qui sont en déchargement ^{auquel}
aussitôt vous m'offrez les vôtres cela de monsieur
franchement je ne ai pas besoin vous
le servir et si je me décide à mettre vos
fontes en magasin je pourrais faire au ^{moyen}
conditions que si c'était pour les conserver